



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LE GOUVERNEMENT ADAPTE LES MESURES AUX FRONTIÈRES POUR LIMITER LA DIFFUSION DES VARIANTS D'INTÉRÊT DU CORONAVIRUS

à Pau, le 19 juillet 2021

Alors que la dynamique épidémique repart à la hausse au plan mondial et sur le territoire national, sous l'effet de la diffusion rapide du variant Delta, le Gouvernement fait le choix d'adapter ses mesures de contrôle des arrivées en provenance des pays tiers.

La liste des pays rouges sera tout d'abord élargie **la Tunisie, au Mozambique, à Cuba et à l'Indonésie**. Pour les voyageurs non vaccinés en provenance de ces pays, ils devront, conformément aux règles en vigueur, pouvoir justifier d'un motif impérieux, présenter une preuve de test au départ, et se conformer à l'obligation de test à l'arrivée, ainsi qu'observer une quarantaine contrôlée de 10 jours une fois sur le sol français.

Un régime renforcé est ensuite mis en place pour le Royaume-Uni, avec un test exigé au départ (PCR ou antigénique) de moins de 24 h (contre 48h aujourd'hui) pour les personnes non-vaccinées.

Aussi, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce seront mis sous surveillance au sein de l'espace européen, avec un test exigé au départ de moins de 24 h pour les personnes non vaccinées (contre 72h aujourd'hui).

Ces mesures sont entrées en vigueur le **dimanche 18 juillet à 0h**.

Dans le même temps, et parce que les vaccins sont efficaces contre le virus, et notamment son variant Delta, **les contraintes pesant sur les voyageurs bénéficiant d'un schéma vaccinal complet avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne du médicament** (Pfizer, Moderna, AstraZeneca ou Janssen) **seront levées depuis ce samedi 17 juillet**, quel que soit le pays de provenance. Il reste toutefois fortement déconseillé de voyager vers un pays rouge.

Aussi, et compte tenu des avis convergents du Conseil scientifique et du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, le schéma vaccinal est désormais considéré complet, pour toute personne voyageant vers la France, après l'injection de 2 doses (ou d'une dose pour les personnes ayant déjà contracté le virus) et **une période de 7 jours**, contre 14 jours précédemment. Pour le vaccin monodose Janssen, le schéma demeure complet après l'injection et une période de 28 jours.

Il est enfin précisé que le vaccin Covishield, dont la composition et le procédé de fabrication sont similaires à ceux du vaccin Vaxzevria du laboratoire AstraZeneca, est désormais reconnu pour le pass sanitaire.

Pour les Français de l'étranger qui ne disposeraient pas d'un schéma vaccinal complet, les tests seront gratuits sur le territoire national.

Le Gouvernement renforcera les contrôles en direction de l'ensemble des compagnies aériennes et maritimes chargées de faire respecter ce dispositif. Les contrôles aléatoires aux frontières terrestres seront eux aussi augmentés.

La synthèse des règles en annexe + retrouver toutes les informations sur le site : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs.